

Zones Non Agricoles Espaces Verts

- Pins
- Platanes
- Marronniers
- Ambroisie

3 août 2012 - Bulletin n°7-2012, page 1

Pins

■ ProceSSIONNAIRE DU PIN (*Thaumetopoea pityocampa*)

POURSUITE DES CAPTURES

Le suivi des pièges à phéromone sexuelle spécifique des papillons mâles *Thaumetopoea pityocampa* montre toujours des captures.

A ce stade l'insecte ne présente pas de risque sanitaire pour l'homme.

Fin juillet **les captures augmentent toujours.** Sur la plupart des sites les captures montrent des niveaux bas de captures.

Totaux captures le 30 juillet 2012 :

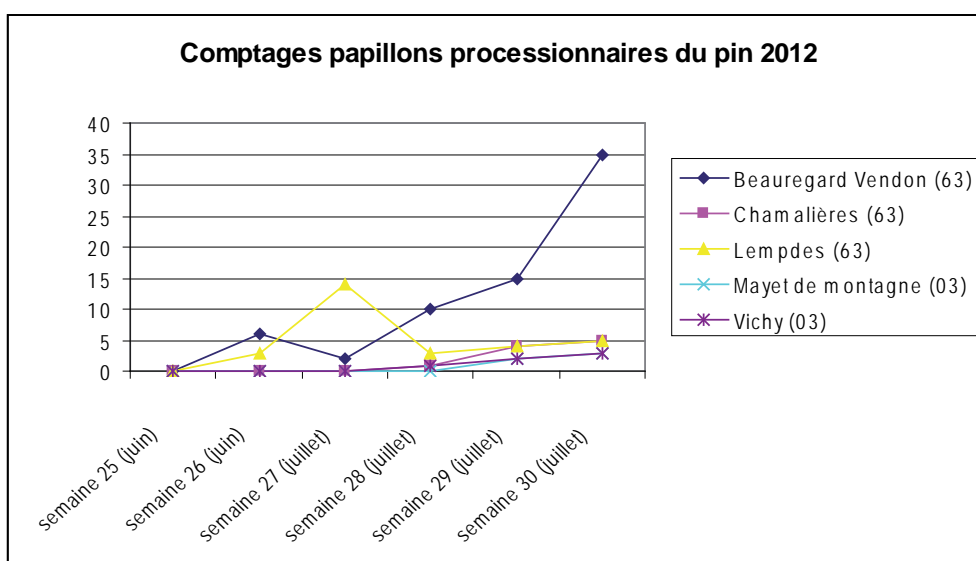
Chamalières : 10 (30 juillet 2011 : 39)
Lempdes : 29 (30 juillet 2011 : 50)
Mayet de Montagne : 5 (30 juillet 2011 : 8)
Vichy : 6 (30 juillet 2011 : 27)

Toutefois deux sites (Beauregard Vendon et la côte de Chanturgue à Clermont Ferrand) montrent des niveaux de captures significativement plus élevés. Pour le site de Chanturgue, en cas de conditions climatiques favorables (températures modérées) jusqu'au début de l'automne le risque de naissance de chenilles nombreuses est élevé pour ce secteur (courant Septembre).

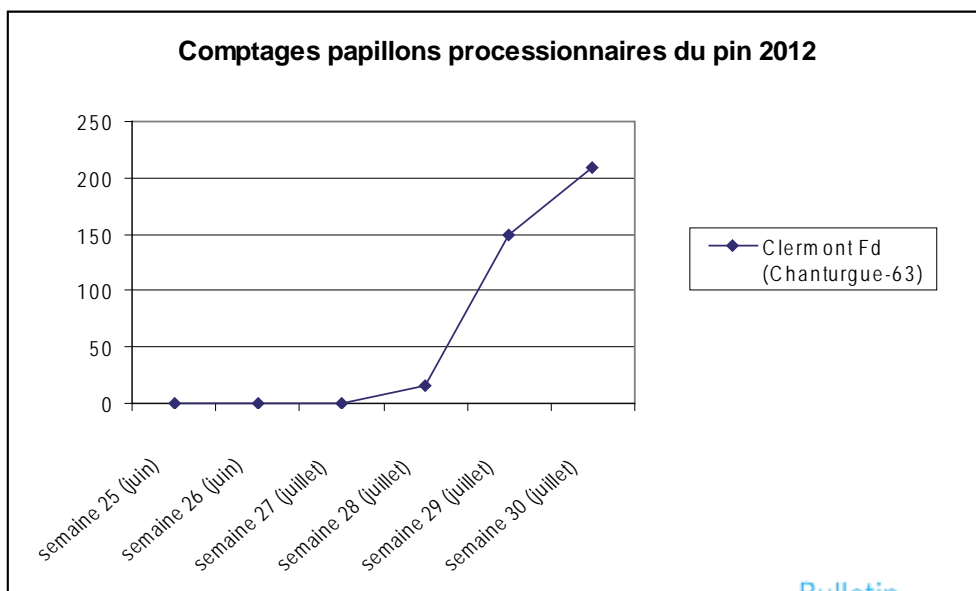
Le suivi des pontes à Lempdes (63) a permis de les détecter seulement depuis le 30 juillet (probablement du fait de leur rareté sur ce site). **Pas d'émergence de chenilles** (stade larvaire L1) observé sur ce site.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Comptages papillons processionnaires du pin 2012



Comptages papillons processionnaires du pin 2012



Platanes

■ Tigre du platane (*Corythuca ciliata*)

• OBSERVATIONS

Développement de la deuxième génération de tigres du platane

Avec l'augmentation des tigres dans le feuillage, les dégâts deviennent facilement observables.

Les feuilles **se décolorent progressivement** à la suite des très nombreuses piqûres de nutrition des tigres.

Fin juillet, pour évaluer les dégâts trois sites ont été suivis (Ambert, Lempdes et Vichy). 100 feuilles ont été prélevées sur 5 arbres (20 feuilles par arbre).

Au delà de 20% de surface foliaire décolorée on considère que le «**seuil comodatire**» peut être atteint rapidement.

Les tigres peuvent alors provoquer des gênes pour les personnes et des effets sur le confort de vie :

- démangeaisons très désagréables mais sans danger
- entrée en quantité importante dans les maisons
- salissures sur les façades et les voitures

Ce seuil comodatire n'est valable que pour les situations ou les usagers sont en très grande proximité des platanes (frondaisons très proches des façades d'immeubles ou surplombant des espaces piétonniers très fréquentés).

Il faut également noter que les nuisances des tigres du platane sont réduites par les périodes de climat humide et frais qui limitent la mobilité de ces insectes.

	Ambert	Lempdes	Vichy
Pourcentage moyen de surface décolorée par feuille	5	18	33
Pourcentage de feuilles ayant moins de 20 % de surface décolorée	96	64	26

Evaluation des dégâts de tigres du platane en Auvergne : pourcentage de surface décolorée sur feuilles



Dégâts d'oidium et de tigres du platane

■ Oïdium du platane (*Microsphaera platani*)

Quelques platanes (Cournon d'Auvergne) présentent sur les feuilles basses des taches farineuses blanches qui les poudrent irrégulièrement.

Il s'agit d'un oïdium spécifique du platane.

Cette maladie souvent combinée à la présence de tigres du platane donne progressivement un aspect grisâtre aux arbres dont l'esthétique est alors très fortement dépréciée.

Cette maladie n'a pas d'impact sur la santé de l'arbre, ni sur la santé humaine.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.



Marronniers

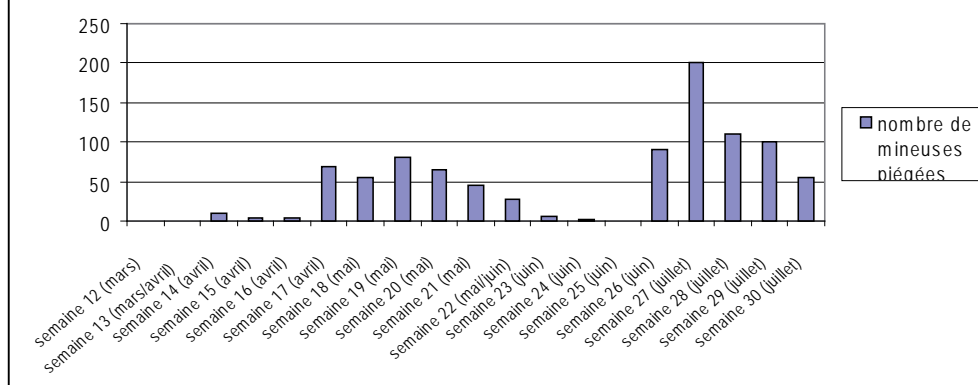
■ Mineuse du Marronnier (*Cameraria ohridella*)

• Observations

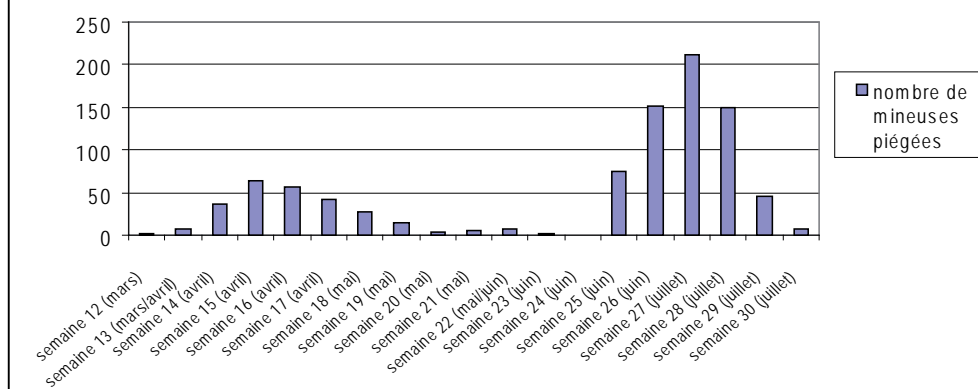
Les captures de papillons de deuxième génération se finissent à Lempdes et à Chamalières. Les dégâts des chenilles de deuxième génération sont visibles.

Toutefois l'impact visuel des dégâts est encore faible à modéré.

Mineuses du marronnier Chamalières (63) (piège 1)



Mineuses du marronnier Lempdes (63) (piège 1)



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.



Directeur publication
Jacques Chazalet
Président
de la Chambre
Régionale d'Agriculture



Animation filière ZNA
FREDON Auvergne
www.fredon-auvergne.fr



Direction Régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Végétal Exotique Envahissant

■ Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia* L.)

Cette plante présente ponctuellement dans le Cantal et la Haute Loire est très présente dans l'Allier et le Nord Est du puy de Dôme.

• Observations

Les premières floraisons d'ambroisie ont été observées le 1er Août dans l'Allier (Dompierre / Besbre, Saint Gerand le Puy,..).

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant. Les manifestations les plus courantes sont des rhinites, conjonctivites, trachéite, toux et parfois urticaire ou eczéma.



FREDON Auvergne

Floraison de l'ambroisie : de discrètes petites fleurs jaunes...

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

